



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions régissent toutes les relations entre le Vendeur et l'Acheteur dans le cadre de l'achat de produits ou de services auprès du Vendeur (les « Produits »). Dans la mesure où une confirmation de commande du Vendeur, une facture ou tout autre document ou communication constitue une acceptation d'une offre de l'Acheteur, cette acceptation implique expressément l'assentiment de l'Acheteur aux présentes Conditions. L'Acheteur rejette toutes les autres conditions, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions incluses dans tout bon de commande de l'Acheteur. « Acheteur » désigne la personne ou la personne morale identifiée sur le bon de commande de l'Acheteur ou, si elle est différente, sur le devis du Vendeur. « Vendeur » désigne Progress Lighting Inc. ou la filiale, la division ou l'entité affiliée de Progress Lighting Inc. identifiée sur le devis ou la confirmation de commande du Vendeur.

**1. PRIX.** Tous les prix sont ceux en vigueur au moment du devis et peuvent être modifiés sans préavis. Sauf si les prix sont indiqués comme étant « fermes », le Vendeur se réserve le droit de facturer aux prix en vigueur à la date d'expédition, indépendamment de tout devis antérieur. Tous les prix et autres conditions sont susceptibles d'être corrigés en cas d'erreurs typographiques ou d'écriture. Les prix du Vendeur n'incluent pas les taxes de vente, d'utilisation, d'accise ou autres taxes similaires, nationales ou étrangères, qui seront facturées à l'Acheteur (séparément sur la facture du Vendeur), sauf si l'Acheteur fournit un certificat d'exonération fiscale approprié.

**2. CONDITIONS DE PAIEMENTS.** Les conditions de paiement sont de 30 jours nets à compter de la date de facturation, sauf si le Vendeur a accordé par écrit des conditions de paiement différentes à l'Acheteur. Les montants non payés dans les délais impartis doivent être soumis à des intérêts au taux le plus bas entre (i) un et demi pour cent (11/2 %) par mois ou (ii) le taux maximum autorisé par la loi. Tous les montants dus en retard doivent être payés sur demande. Si un montant dû au Vendeur est recouvré par l'intermédiaire d'un avocat, le Vendeur est en droit de récupérer tous les frais de recouvrement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'avocat. L'Acheteur accorde au Vendeur, par les présentes, une sûreté en garantie du prix d'achat sur les Produits jusqu'à ce que tous les paiements aient été effectués. L'Acheteur doit signer toutes déclarations de financement ou autres documents nécessaires pour renforcer les sûretés du Vendeur sur les Produits.

**3. LIVRAISON ET RISQUE DE PERTE.** Les Produits doivent être expédiés franco à bord. Depuis l'usine de fabrication ou le centre de distribution du Vendeur, et le risque de perte des Produits est transféré à l'Acheteur lors de la livraison au transporteur désigné. Le Vendeur n'est plus responsable de la livraison sans exception lorsque la société de transport reçoit l'envoi en bon état. L'Acheteur accorde au Vendeur une sûreté en garantie du prix d'achat pour les Produits jusqu'à ce que l'Acheteur se soit entièrement acquitté de toutes ses obligations de paiement pour les Produits, en vertu des présentes Conditions. Le Vendeur s'efforcera raisonnablement de respecter les dates d'expédition ou de livraison spécifiées par le Vendeur ou l'Acheteur, mais ces dates ne sont que des estimations et ne constituent pas un engagement ferme. Le Vendeur ne sera pas responsable des retards d'expédition ou d'exécution, ou de la non-livraison pour des raisons qui échappent raisonnablement à son contrôle, notamment, et sans s'y limiter : acte ou omission de l'Acheteur; inondation, ouragan ou autre catastrophe naturelle; embargo ou autre acte, réglementation, ordonnance ou demande gouvernementale; grève, ralentissement ou conflit du travail; impossibilité d'obtenir la main-d'œuvre, les matériaux ou les installations de fabrication nécessaires. Si un tel retard se produit, la date d'exécution sera prolongée d'une période égale au temps perdu en raison du retard, plus un délai raisonnable pour la reprise de l'exécution. Si l'expédition est retardée ou interrompue pour toute raison imputable directement ou indirectement à l'Acheteur et que des frais supplémentaires (y compris des frais d'entreposage) sont encourus par le Vendeur en raison de ces retards, l'Acheteur doit rembourser ces frais supplémentaires au Vendeur.

**4. RABAIS POUR FRAIS DE TRANSPORT.** Les frais de transport doivent être payés à l'avance et autorisés pour tous les envois de Produits dont la valeur nette de la commande est égale ou supérieure à 1 500 \$, et qui sont effectués vers des destinations situées dans les États-Unis contigus. Les frais de transport seront ajoutés à tous les envois de Produits dont la valeur nette de la commande est inférieure au minimum susmentionné. Les frais de transport effectifs sont susceptibles d'être modifiés. Les expéditions vers l'Alaska et Hawaï seront effectuées vers les ports d'embarquement les plus proches des États-Unis contigus comme étant prépayées jusqu'à ces points. Les conditions de livraison applicables aux expéditions en dehors des États-Unis seront convenues au cas par cas. Pour les commandes bénéficiant d'un rabais pour frais de transport, le Vendeur se réserve le droit de choisir le transporteur, l'itinéraire et la méthode de transport. Le Vendeur expédiera la marchandise d'une autre manière, choisie par l'Acheteur, si le Vendeur le juge utile et si l'Acheteur accepte de payer les frais supplémentaires. Le Vendeur se réserve le droit d'expédier plusieurs commandes en un seul envoi et de procéder à des expéditions partielles de toute commande donnée. L'Acheteur est tenu de payer tous les frais de détention, d'entreposage, de manutention ou autres frais auxiliaires imposés par les transporteurs ou les entrepositaires. Les demandes de report d'expédition par l'Acheteur doivent être approuvées par le Vendeur et ces commandes peuvent faire l'objet d'une révision de prix et de frais d'entreposage.

**5. COMMANDE MINIMALE; CARTON D'EMBALLAGE.** Le Vendeur n'acceptera que les commandes supérieures à 5,00 \$. Le cas échéant, toutes les commandes seront expédiées dans des cartons d'emballage standards, comme indiqué. Un supplément de 25 % sera facturé pour toute commande de l'Acheteur dont la quantité est inférieure à celle d'un carton d'emballage standard.

**6. GARANTIE LIMITÉE.** La garantie limitée du Vendeur est disponible à l'adresse [www.hubbell.com/progresslighting/en/warranty](http://www.hubbell.com/progresslighting/en/warranty), dont les conditions sont incorporées dans les présentes par référence. Le vendeur se réserve le droit de modifier sa garantie limitée à tout moment et à sa seule discrétion. Les obligations découlant de la garantie limitée du vendeur de réparer ou de remplacer un produit défectueux constituent le seul et unique recours de l'acheteur en cas de produit défectueux. À l'exception de ce qui est expressément prévu dans les présentes, le vendeur rejette toute autre garantie, expresse ou implicite, orale ou écrite, concernant les produits, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de non-contrefaçon, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

**7. LIMITES DE RESPONSABILITÉ.** Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages particuliers, accessoires, consécutifs, indirects ou compensatoires résultant d'une perte de jouissance, d'une perte de revenus ou de bénéfices, d'une perte d'occasions d'affaires ou de clientèle, même si le vendeur a été informé ou est conscient de la possibilité de tels dommages. En aucun cas, la responsabilité globale du vendeur découlant de la vente de produits ou en rapport avec celle-ci, qu'elle soit contractuelle, délictuelle ou autre, n'excédera le prix d'achat du produit auquel cette responsabilité se rapporte. Toute action pour rupture de contrat ou délit doit être intentée dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la cause de l'action s'est produite.

**8. ANNULATION.** Les commandes ne peuvent être annulées ou modifiées, en totalité ou en partie, sans l'accord écrit exprès du Vendeur. Les commandes de Produits en stock peuvent être annulées sans frais si le Vendeur en est informé sept jours avant l'expédition. L'annulation de commandes de Produits non stockés, fabriqués sur mesure ou modifiés entraînera des frais pour le travail déjà effectué et pour le matériel spécial acheté par le Vendeur. L'annulation d'une commande de Produits après l'expédition sera soumise aux dispositions de retour des présentes Conditions.

**9. RETOUR DE PRODUITS.** Les Produits ne peuvent être retournés sans l'autorisation écrite préalable du Vendeur. Pour obtenir cette autorisation, l'Acheteur doit faire une demande de retour des Produits par écrit dans les 90 jours suivant la date d'expédition. Le Vendeur n'accordera pas d'autorisation de retour lorsque les produits sont non standards, fabriqués sur commande, selon la conception ou les spécifications particulières de l'Acheteur, ou ne sont plus fabriqués, ou lorsque la valeur de tous les articles à retourner est inférieure à 250 \$. Les articles retournés sans autorisation préalable du Vendeur seront, à la seule discrétion du Vendeur, retournés à l'Acheteur en fret payable à destination ou mis au rebut immédiatement sans aucun remboursement. Si le Vendeur autorise un retour, le Vendeur émettra un formulaire RMA. L'Acheteur doit joindre au retour (i) le formulaire RMA et (ii) le numéro de la facture originale du Vendeur. Tous les Produits retournés doivent être en excellent état, revendables et emballés dans leur emballage d'origine. Le total des retours annuels actuels de Produits ne peut excéder trois pour cent (3 %) des achats nets de l'année civile précédente. Le remboursement ne portera que sur la quantité effectivement reçue et sera basé sur le prix d'origine de la facture ou sur le prix en vigueur au moment du retour, le plus bas des deux étant retenu. Le matériel non autorisé inclus dans un retour autrement autorisé ne sera pas remboursé. Les retours de produits en stock sont soumis à des frais de restockage de 25 % (y compris les frais de transport). Les Produits seront inspectés au moment du retour et tout entretien ou réparation nécessaire pour les remettre en bon état de vente sera facturé et ajouté aux frais de restockage décrits dans les présentes. Les frais de retour doivent être payés à l'avance, sauf indications contraires écrites du Vendeur. Le Vendeur doit recevoir les Produits retournés dans les 30 jours suivant l'émission de la RMA. Le Vendeur se réserve le droit de déduire tout dommage que les Produits retournés auraient subi pendant le transport, y compris les dommages causés à l'emballage, les composants manquants ou tout autre dommage qui n'aurait pas été causé par le Vendeur.

**10. CONFIDENTIALITÉ.** Tous les prix, dessins, plans, divulgations, spécifications, modèles ou informations techniques ou commerciales fournis à tout moment par le Vendeur restent la propriété exclusive du Vendeur. L'Acheteur est tenu de garder ces informations strictement confidentielles, de ne pas les utiliser ou les divulguer à quelque personne ou personne morale que ce soit, et toutes les copies de ces informations confidentielles doivent être retournées au Vendeur dans les plus brefs délais à la demande du Vendeur.

**11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** La vente de Produits ou la prestation de services en vertu des présentes n'octroie aucune licence expresse ou implicite au titre d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'une marque commerciale ou d'autres droits de propriété détenus ou contrôlés par le Vendeur (au-delà de l'utilisation du Produit). L'Acheteur s'engage à ne pas enfreindre, directement ou indirectement, les brevets de Progress Lighting Inc. ou de ses filiales par le biais de toute combinaison ou de tout système incorporant un Produit vendu dans le cadre des présentes. En ce qui concerne tout logiciel incorporé ou faisant partie des Produits ci-dessous (« Logiciel »), le Vendeur et l'Acheteur entendent et conviennent que ce Logiciel est sous licence et non vendu. Le Vendeur accorde par les présentes à l'Acheteur une licence gratuite, non exclusive et non transférable, sans possibilité de concéder de sous-licences, pour l'utilisation du Logiciel (et de la documentation associée) uniquement en relation avec les Produits et uniquement à des fins commerciales internes de l'Acheteur. Cette licence logicielle prend fin lorsque l'Acheteur n'est plus en possession légitime des Produits, ou lorsqu'elle est résiliée plus tôt, comme prévu dans les présentes. L'Acheteur s'engage à ne pas vendre, transférer, concéder sous licence, prêter ou mettre à disposition sous quelque forme que ce soit le Logiciel à un tiers. L'Acheteur ne doit pas désassembler, décompiler ou faire de l'ingénierie inverse, copier, modifier, améliorer ou autrement changer ou compléter le Logiciel sans l'accord écrit préalable du Vendeur. L'Acheteur n'exportera pas le logiciel sans respecter les lois sur le contrôle des exportations. Le Vendeur peut mettre fin à la présente licence si l'Acheteur ne respecte pas les conditions énoncées dans les présentes. Si un Produit est fabriqué ou modifié conformément aux dessins, échantillons, spécifications de fabrication ou autres de l'Acheteur, ce dernier accepte d'indemniser, de défendre et de dégager le Vendeur de toute responsabilité en cas de dommages, coûts et dépenses (y compris les frais d'avocat) liés à toute réclamation pour violation de brevet découlant de cette fabrication ou modification. L'Acheteur accepte, à la seule discrétion du Vendeur, de prendre en charge la défense d'un tel procès à ses propres frais.

**12. CONFORMITÉ AUX LOIS.** L'Acheteur doit se conformer à toutes les lois et réglementations applicables aux Produits, y compris, mais sans s'y limiter, à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation. L'Acheteur est entièrement responsable de l'obtention de toutes les licences d'exportation requises. Si la destination finale des Produits se trouve en dehors des États-Unis, l'Acheteur doit indiquer ce pays sur son bon de commande. Si l'Acheteur achète des Produits destinés à l'exportation sans en informer le Vendeur, le Vendeur se réserve le droit d'annuler le contrat. L'Acheteur sera entièrement responsable et devra défendre, indemniser et décharger le Vendeur de toute perte ou dommage (y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations des autorités gouvernementales) découlant de l'exportation depuis les États-Unis ou de l'importation de ces Produits dans un autre pays.

**13. DROIT APPLICABLE.** Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de l'État de Caroline du Sud, sans référence au choix des règles de droit. Toute réclamation ou tout litige découlant des Produits ou s'y rapportant doit être porté exclusivement devant un tribunal compétent du comté de Greenville, en Caroline du Sud.

**14. CESSION.** Les présentes Conditions lient et profitent à l'Acheteur, au Vendeur et à leurs successeurs et ayants droit autorisés. L'Acheteur ne peut céder la totalité ou une partie de ses droits ou obligations en vertu des présentes sans l'accord écrit préalable du Vendeur. Le Vendeur peut céder, déléguer ou sous-traiter un bon de commande ou toute obligation découlant des présentes Conditions, en totalité ou en partie, sans le consentement de l'Acheteur.

**15. GÉNÉRALITÉS.** Les présentes Conditions remplacent tous les autres accords écrits ou oraux entre les parties. Toute Condition différente ou supplémentaire incluse dans l'offre, le bon de commande, la notice générale ou tout autre document de l'Acheteur est expressément rejetée par le Vendeur. Dans la mesure où une confirmation de commande du Vendeur, une facture ou tout autre document ou communication constitue une acceptation d'une offre de l'Acheteur, cette acceptation implique expressément l'assentiment de l'Acheteur aux présentes Conditions exclusivement. L'Acheteur rejette toutes les autres conditions, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions incluses dans tout bon de commande de l'Acheteur. Le Vendeur et l'Acheteur ne peuvent modifier les présentes Conditions, le devis ou la confirmation de commande associé, que par un accord écrit exprès signé par les deux parties. La renonciation à toute violation d'une disposition des présentes Conditions par le Vendeur n'entraînera pas la renonciation à toute autre violation de la part de l'Acheteur.

Le retard ou le manquement du Vendeur à faire valoir ses droits en vertu des présentes Conditions n'est pas considéré comme une renonciation à ces droits. La relation entre les parties est celle d'entrepreneurs indépendants. Aucune des parties n'a le pouvoir de conclure un contrat au nom de l'autre partie ou de la lier de quelque manière que ce soit. Un devis ou les présentes Conditions ne doivent pas être interprétés comme une relation d'exclusivité. Toute partie des présentes Conditions jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent sera considérée comme sans effet à ce titre, sans que cela n'affecte la validité ou l'applicabilité de toute autre partie des présentes Conditions. Les dispositions des présentes Conditions qui, par leur nature, devraient s'appliquer au-delà de leurs termes resteront en vigueur après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions.

En vigueur le 1 septembre 2023